

Le Consulat le choisit pour procéder à l'installation des religieux de son ordre dans le collège ; toutefois, cette installation ne put avoir lieu que le 14 septembre 1567, mais le 6 août, M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, dut intervenir pour terminer des difficultés qui étaient nées entre les Jésuites et la ville sur l'exécution du bail. Les Jésuites auraient voulu que la ville leur fit un don perpétuel du collège, sur la sollicitation de l'archevêque Antoine d'Albon, qui voulait en faire « un arsenal sacré pour la « défense de la foi et la confusion des hérétiques. » Mais le Consulat tenait à ce que son collège « fût commun à « tous. »

Le P. Auger laissa de si bons souvenirs qu'en 1715 le Consulat donna 300 livres au P. d'Origny, jésuite, « pour « contribuer aux frais du séjour et du voyage qu'il a fait « en cette ville, pour faire imprimer et présenter la *Vie* « *du P. Edmond Auger*, qu'il a dédiée au Consulat; com- « pris dans ladite somme les frais de son retour à Rheims « où ledit P. d'Origny fait sa résidence ordinaire. »

Le P. Edmond Auger eut pour successeur le P. Bernardin Castor, né à Sienne en 1544, mort à Rome le 15 mars 1634, après avoir professé pendant onze ans la rhétorique au collège de la Trinité. Puis on trouve Annibal Codret, né à Sallanche (Savoie) en 1525, mort à Avignon le 19 novembre 1599, l'un des plus savants professeurs de son temps. Guillaume Creyton, écossais, de la famille des Hamilton, détenu, en Angleterre, à la tour de Londres, en 1585, pour la défense de la foi. Possevino, Possevin (Antoine), théologien, diplomate, auteur de nombreux ouvrages, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare, le 26 février 1611.

Mais l'ancien collège, formé des granges de la confrérie de la Trinité, tombait en ruine, en 1577. Le Consulat